

# La médiation\*

*La médiation offre un espace*

*neutre, confidentiel et indépendant*

*où le patient et le professionnel de la santé  
peuvent :*

- S'informer** à propos de la loi sur les droits du patient et du service de médiation
- Exprimer** une émotion ou une difficulté liée au séjour hospitalier
- Solliciter** l'intervention de la médiatrice comme intermédiaire lors d'un vécu relationnel complexe
- Rechercher** avec l'aide de la médiatrice une solution durable et acceptable pour chacun



Contactez la médiatrice

Qui ? Julie Rentmeesters

Quand ? Lundi de 9h à 12 h (Local 7 Bâtiment Central) ou à tout autre moment par mail ou téléphone

Contact: GSM : 0495 66 22 01

@ : [mediatrice.pfsmbw@gmail.com](mailto:mediatrice.pfsmbw@gmail.com)

\* Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient